## Déclaration liminaire intersyndicale aux CAPLs de mouvement local

« Faîtes-nous confiance » : le message du Directeur de la DISI Pays du Centre et du Directeur de SSI est clair. Il n'y a pas de sujet sur une éventuelle restructuration des DISI. Ouf, les agents sont rassurés ! Que nenni !!

Les fusions de la DISI RAEB et de la DISI des Pays du Centre dont l'évocation en mars dernier n'étaient pas parvenues jusqu'aux oreilles de notre Direction, commencent à prendre forme.

Les documents du groupe de travail informatique du 16 mai 2018 confirment malheureusement nos craintes. Le titre de la fiche n°2 est évocateur : Réorganisation du réseau des DISI.

La réorganisation proposée consiste à passer de neuf à sept DISI.

## Concernant la DISI Pays du Centre :

Les DISI de Rhône Alpes Est Bourgogne et des Pays du Centre seront regroupées en DISI de Rhône Alpes Auvergne Bourgogne avec, à terme, l'ensemble des équipes de direction de la future DISI à Lyon.

Pour notre DISI, cette restructuration est plutôt un démantèlement :

- A titre transitoire, une antenne de la direction serait conservée sur le site de Clermont-Fd...mais pour combien de temps ?
- L'ESI de Limoges avec les CID du 19 et 23 seront rattachés à la DISI Sud-Ouest (siège Bordeaux).
- Les CID du 18 et 36 seront rattachées à la DISI Ouest (siège Nantes).

En lisant attentivement le document, il est clair que l'administration ne veut pas arrêter le processus de fusion puisque par exemple il est indiqué que la réorganisation prendra effet au 1er septembre 2019 et que les Directeurs préfigurateurs seront nommés dès le 1er janvier 2019.

Ce projet est donc bien "ficelé". Il est en cours de mise en œuvre sans laisser aucune place à la négociation.

Bien évidemment, le dialogue social déjà difficile pour les élus avec l'éloignement des sites à l'intérieur de la DISI actuelle, avec le nouveau règlement intérieur (absence de remboursement des frais pour les suppléants, temps de préparation et de compte-rendu réduit) sera encore plus compliqué lorsqu' il faudra passer plusieurs heures dans les transports pour assister aux prochains CTL, CAPL et CHS-CT.

Quant aux prochaines élections professionnelles de décembre 2018, quid des candidats élus d'une direction qui aura disparu en septembre 2019 ? Dans le cadre du programme « action publique 2022 », en restructurant le réseau des directions des services informatiques, la DGFIP fait peser une lourde menace sur l'avenir de nos missions, de nos sites et de nos emplois.